

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“Aime Dieu et



va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. IX.

MONTREAL, DÉCEMBRE 1881.

No. 2.

SOMMAIRE.

1. REVUE MENSUELLE DES INTERETS CATHOLIQUES.
2. LA PROTESTATION DES ZOUAVES PONTIFICAUX HOLLANDAIS.
3. UN MOT D'ORDRE.
4. NOEL.
5. CONGRÈS DE JURISCONSULTES CATHOLIQUES (LYON 1881).

6. LE SALUT.
7. ECHOS DE ROME.
8. NOUVELLES DIVERSES.
9. OFFICIEL.
10. MARIAGE ET DÉCÈS.

Revue Mensuelle des Interets Catholiques.

ITALIE.—Le chancelier allemand Bismark, dans un de ses récents discours, a défini en quelques mots la position actuelle de l'Italie : “ Pendant ces vingt dernières années, a-t-il dit, l'Italie a tellement fait de progrès vers la république qu'on ne saurait dire comment les choses finiront.” Voilà bien, en effet, une peinture de l'état des esprits dans la péninsule italienne. Tout en poursuivant la lutte contre l'Eglise, les révolutionnaires en font une autre, qui en est le corrolaire, contre la royauté. Quelle en sera l'issue ? Le Pape a pour lui : la stabilité des principes, un passé glorieux, cher aux italiens, et les promesses de son divin Maître. La Royauté est représentée par un prince traître à sa foi, traître à l'Eglise, qui, pour plaire à la révolution, a trahi ses devoirs et par là fait connaître sa faiblesse. Et quel est son défenseur ?

M. Depretis. Cet homme, premier ministre de l'Italie, qui à lui seul représente tous les principes de la révolution, et qui n'a d'autres aspirations que l'avènement de cette dernière sous la forme d'une république. Depretis, aujourd'hui chef du cabinet et monarchiste d'occasion, a été autrefois mazzinien et garibaldien. Il a supporté toutes leurs œuvres exécrables de sa parole et de son argent. Depretis est le successeur de Joseph Dolci, un des grands chefs de la franc maçonnerie en Italie ; bien plus, il est depuis le 14 avril 1870 un des membres du Grand-Orient, le conseil suprême de la secte maçonnique dans le monde entier ; cette secte qui proclame officiellement qu'elle ne

veut ni d'autels, ni de sacrifice, ni de sacrement, ni de sacerdoce, ni de culte. Pauvre royauté, jusques à quand pourras-tu soutenir la lutte avec de pareils défenseurs ? Ce qui est pénible aux catholiques, c'est de voir la liberté et l'indépendance du Souverain-Pontife aux mains d'un pareil homme !

On ne parle, depuis quelque temps, que du récent voyage du roi Humbert en Autriche. On dit que ce voyage a été préparé par un nouveau parti politique que l'on désigne sous le nom de “ parti de la reine Maguerite.” L'on a mis en avant des questions de politiques, mais le but véritable de ce voyage a été de chercher à faire un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican.

Après les déplorables événements de la nuit du 13 juillet, le Souverain Pontife dut envisager la question de son départ du Vatican et fit demander, pour le cas échéant, un refuge à l'Autriche, qui lui fut gracieusement accordé. Le roi Humbert redoutait par-dessus tout ce départ qu'il considérait à bon droit comme devant infailliblement entraîner sa chute ; il voyait aussi avec effroi le parti républicain se dilater assez rapidement en Italie et prendre les allures d'un parti puissant, grâce aux adhésions et à la complicité de certains ministres. Et justement pour cela ces ministres étaient opposés à un voyage à Vienne et à une alliance avec l'Autriche, parce qu'il aurait fallu rompre avec les républicains et désavouer les aspirations de l'Italia irredenta.

Mais les événements du 13 juillet dernier, les meetings contre les garanties, devenus des assemblées anti-monarchiques, les remontrances des gouvernements firent prendre au roi d'Italie tous les moyens possibles pour la

réussite de ce voyage qui eut lieu malgré la chambre et les ministres.

Quel effet ce voyage aura-t-il sur l'Italie ?

Nul doute que Humbert en est revenu disposé à écraser l'Italia irredenta et à maintenir la loi des garanties. Mais le pourra-t-il ? Au retour du roi, les ministres cherchèrent à déployer quelque énergie contre les républicains. Au cimetière communal, 50 carabiniers dispersèrent 130 jeunes gens qui étaient allés déposer une couronne sur le monument de Mazzini ; on a empêché la réunion anniversaire de Mentana à la salle Dante ; la Léga a été saisie pour un article proclamant la république. Ces actes d'énergie n'empêcheront pas la chute de la royauté, qui est cent fois plus menacée que la papauté, et grâce à un dessein de la Providence, tout ce qui a été entrepris ou permis par la monarchie contre le Vatican s'est retourné contre elle.

Quant à un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican, il ne peut avoir lieu qu'à une condition, c'est que Humbert s'éloigne de Rome après avoir restitué à l'Eglise les biens qu'il lui a ravés par violence.

ALLEMAGNE. — Dans ce pays, la lutte contre l'Eglise qu'avait entreprise le fameux Bismark, a cessé ou est suspendue. Le grand chancelier est vaincu ; et plus par nécessité que par conviction, il a fait la paix avec les catholiques et leur promet un avenir meilleur.

Le baron Von Schlœger a été rappelé de Washington pour être envoyé à Rome, dans le but de rouvrir des négociations avec le Vatican. Aux dernières élections, les catholiques ont remporté une grande victoire et contrôlent maintenant le Reichstag par leur vote prépondérant. C'est à cette occasion que Bismarck qui n'est jamais pris au dépourvu forma, pour s'assurer une majorité, une coalition entre les conservateurs et les cléricaux. Pour cela, il fit des concessions aux catholiques, cessa la lutte contre eux, accepta la nomination des nouveaux évêques nommés par le Saint-Siège, et chercha à renouer les relations diplomatiques avec le Vatican. Ainsi, la Providence accorde-t-elle un peu de repos à ce malheureux pays infesté par les sociétés secrètes et les sectes socialistes et nihilistes. Malheureusement, la conversion de Bismarck ressemble trop à celle d'Antiochus, persécuteur du peuple juif, pour être sincère.

FRANCE.—Tandis que la lutte et les persécutions contre l'Eglise diminuent en Allemagne, elles augmentent en France. Il semble que nous sommes à la fin du 18e siècle et que les événements présents préparent une nouvelle révolution plus terrible peut-être que la première. Plus que jamais la franc-maçonnerie et les autres sectes semblables sont puissantes, ayant à leur tête les premiers hommes du pays. Au second plan, se dessinent d'autres chefs, figures sinistres et dangereuses, moins puissants pour le moment, mais plus convaincus, plus énergiques.

Le mot d'ordre du jour, c'est la persécution contre l'Eglise. Sur ce terrain, les républicains, les intransigeants, les radicaux, les communistes, sont amis. Aujourd'hui, la persécution revêt certaines formes extérieures de légalité, le mandat en est confié au grand homme Gambetta. Il l'a lui-même déclaré. " Les nouvelles élections de

" France, dit-il, dans son journal la République Française, " signifie guerre à outrance au clergé." L'homme est digne de cette charge. Son premier acte, une fois chef de cabinet, a été de donner le ministère de l'instruction publique et des cultes à M. Paul Bert, l'ennemi juré du catholicisme. N'est-ce pas un choix habile ! Vous allez en juger : M. Paul Bert est libre-penseur, matérialiste, athée, franc-maçon, c'est un ennemi personnel du dogme et du culte chrétien, un détracteur de la morale chrétienne, un adversaire de toute croyance. Et ce tableau n'est pas chargé. Il n'y a pas un discours, pas un acte de ce ministre qui n'affiche le plus affreux cynisme.

Pour en donner une idée, je cite quelques extraits de son discours sur l'instruction publique, prononcé le 18 septembre dernier :

" Je suis de ceux qui disent que les religions n'ont pas qualité pour parler de morale, car elles reposent sur des bases fausses, sur des hypothèses injustifiables, sur des conceptions erronées de la nature de l'homme, de son rôle dans la société et dans le monde physique. "

Puis, parlant du catéchisme, il s'écriait :

" J'y ai cherché en vain ce qui correspond à l'amour de la dignité personnelle, à la croyance au progrès, au sentiment de la solidarité sociale, au culte de la liberté et de la tolérance ; et j'y ai trouvé à foison tout ce qui sert à la servitude, tout ce qui prêche le fanatisme. "

Et plus loin :

" Les commandements de l'Eglise consistent dans l'injonction de rites et de cérémonies dont, si nous étions sectateurs de Mahomet, de Bouddha ou de Fo, nous aurions le droit de rire. "

Tel est l'homme que M. Gambetta vient de faire ministre des cultes. Un vrai défi jeté à la France catholique ?

Pour l'aider dans son œuvre diabolique, M. Paul Bert s'est nommé un digne allié au département des cultes, dans la personne de M. Quilly, prêtre schismatique, qui a été pendant quelque temps le vicaire du Père Hyacinthe !

Un autre lieutenant de Gambetta, M. Roche, a déposé un projet de loi tendant à la sécularisation des biens des ordres religieux, des séminaires et à la séparation absolue de l'Eglise et de l'état. La Convention ne faisait rien autre chose, à l'exception qu'au lieu d'appeler les biens que l'on enlevait à l'Eglise des " biens séculiers " on les appelait " biens nationaux. " Le vol est le même.

ANGLETERRE.—On s'occupe beaucoup, en Angleterre, de la reprise des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Saint Siège. Depuis longtemps la difficulté de régler les questions spirituelles des catholiques dans leur rapport avec le temporel, aurait fait regretter le rappel du ministre anglais au Vatican, qui eut lieu en 1870, après l'occupation violente de Rome, pour ne pas froisser les susceptibilités des Italiens. On ne tarda pas à se repentir de cette démarche, et l'on s'aperçut qu'il était plus facile de briser les relations avec le Saint-Père, que de les renouer. Dans ce but, M. George Errington, neveu de l'archevêque de Trébizonde, membre du parlement pour le comté de Longford, excellent catholique et chevalier de Malte, vient d'être envoyé à Rome. Cette mission a d'abord eu un caractère secret, mais aujourd'hui, per-

sonne ne songe à la nier. Un organe ministériel, le *Spectator*, s'exprime ainsi :

“En fait, l'évêque de Rome diffère de tous les autres évêques en ceci, à savoir qu'il exerce une influence considérable sur la conduite de plusieurs millions de sujets de sa Majesté. Mais, dira-t-on, si nous envoyons une mission, il faudra que nous en recevions une. Eh bien ! pourquoi pas ? Si l'évêque de Rome possède l'influence que nous lui attribuons, influence que quiconque connaît le monde et la politique ne songera jamais à nier, pourquoi le gouvernement britannique n'écouterait-il pas ce qu'il a à dire de la bouche de son propre envoyé ? Nous écoutons tout ce que les autres ont à dire, bons ou méchants, quelle que soit leur religion ou leur moralité.”

Un autre fait digne d'être noté c'est le travail de scission qui s'opère en Ecosse entre l'Eglise anglicane et l'Etat. L'assemblée générale de l'église libre ou dissidente sur la proposition de son président, M. Rainy, a voté une motion déclarant que l'Eglise établie est devenue riche, omnipotente et agressive, et qu'il est temps, pour sauvegarder l'égalité des cultes, de rompre le lien qui la rattache à l'Etat. On assure qu'un grand nombre de députés écossais sont prêts à soutenir la thèse de l'Eglise libre devant le parlement et qu'ils ne manqueront pas de le faire dans le cours de la prochaine session. MM Gladstone et lord Hartington ont, à plusieurs reprises, déclaré que s'ils étaient saisis de la question, ils en laissaient la solution au peuple écossais lui-même. C'est assez dire qu'ils ne feront pas mauvais accueil aux députés écossais qui la soulèveront.

BELGIQUE.—Le caractère général des dernières élections est le réveil du sentiment catholique dans le pays entier.

Partout, de l'aveu des libéraux eux-mêmes, la question était posée sur le terrain politique. Eh bien, presque partout, dans les grandes villes comme dans les petits villages, les catholiques ont remporté de très-importants succès.

Deux faits caractérisent la situation : l'énergie des catholiques d'une part, le progrès effrayant des idées révolutionnaires de l'autre. “J'ai vu, dit un témoin oculaire, s'agiter, crier, siffler, hurler le populaire bruxellois, “comme j'ai vu s'agiter, crier, siffler, hurler les communs de Belleville.” Le libéralisme démoralise les classes inférieures et les pousse sur les pentes démagogiques. Peut-être les réunions secrètes des révolutionnaires belges qui se tiennent si souvent à Bruxelles et qui sont le théâtre de tant de désordres, passent-elles trop inaperçues. Là comme en France l'idéal est la Commune.

HOLLANDE.—Le spectacle est plus consolant dans ce pays protestant.

Les “libéraux” n'ont pas, en Hollande, autant de crainte, que ceux de plusieurs autres pays, de l'influence que la religion peut exercer sur l'armée.

Le “Journal de Haarlem” raconte qu'un de ces derniers dimanches, dans l'église paroissiale de Saint-Jacques, à la Haye, quatre vingts militaires se sont présentés et ont été admis comme membres d'une association fondée par le vicaire Moormans.

Devant l'autel, ces jeunes gens ont pris l'engagement

solennel de servir Dieu fidèlement et avant tout ; puis leur roi et leur patrie, et de s'abstenir de toute occasion d'ivresse, de toute impudicité, de tout jurement. Une allocution, qui leur recommandait formellement de ne jamais faire qu'un usage légitime de leurs armes, et insistant sur les engagements sérieux qu'ils venaient de prendre, termina, dit le *Journal de Haarlem*, cette imposante cérémonie.

ESPAGNE.—Ce beau pays où la foi a toujours été si vivace marche rapidement vers sa décomposition intérieure et la démoralisation. Les dissensions politiques divisent le pays. Le roi Alphonse XII est en ce moment soutenu par des hommes politiques et entouré de ministres qui ne sont autres que des républicains par lesquels sa mère a été chassée du trône. Ces hommes ont été appelé au pouvoir pour remplacer les conservateurs auxquels il doit sa couronne et représentent les idées révolutionnaires du jour qui font tant de progrès alarmants dans le pays.

M. Martinez, ministre de la justice, a déclaré, devant la commission du sénat, que le gouvernement négociait avec le Vatican pour le règlement de la question du mariage civil, et s'attendait à un résultat favorable ; mais, dans le cas contraire, dit-il, le gouvernement maintiendrait les principes de son projet de loi sur la matière, et soutiendrait la prérogative de l'Etat. La déclaration du ministre a été accueillie par des applaudissements prolongés.

Les évêques de l'Espagne ont prié le ministère espagnol de solliciter le gouvernement italien de prendre des mesures pour assurer l'indépendance du pape. Le ministère a refusé.

MACÉDOINE.—Une consolation pour l'Eglise catholique sont les nombreuses conversions qui ont lieu en Macédoine. L'intolérable oppression du clergé phanariote a produit parmi les Bulgares un vaste mouvement dans le sens d'une union avec l'Eglise romaine. Voulant s'attirer la protection des puissances catholiques, et désirant se soustraire à la rapacité des prêtres phanariotes, tous les ans de nombreuses familles parmi les plus nobles embrassaient la foi romaine.

Tout récemment, 247 familles bulgares de Goumendjé, dans le canton de Yenidjé, viennent d'imiter cet exemple. La majorité des habitants du district de Geveghli, ceux de Bogdoutzi, Satanovo, Nègotin, en ont fait autant.

Dans les deux villes de Yenidjé et Stroumitza, on a déjà construit des églises catholiques, et pour peu que cela dure, la Macédoine tout entière sera perdue pour l'Eglise orthodoxe, et virtuellement placée sous le protectorat de l'Autriche, héritière naturelle de cette partie de l'empire ottoman.

Il va sans dire que l'Autriche profitera la première de ce mouvement, qui a été en grande partie provoqué par les membres du clergé autrichien répandus dans la Macédoine.

Ce clergé, qui relève de l'évêque catholique de Philippoli, travaille avec autant d'activité que de discrétion, et son zèle intelligent répand sans bruit une semence qui ne tardera pas à fructifier. Les fruits en seront recueillis par l'Eglise romaine et par l'Autriche-Hongrie.

ETATS-UNIS.—C'est toujours avec une grande joie que nous voyons nos frères émigrés sur le sol des Etats-Unis manifester hautement leur foi quand l'occasion s'en présente. Aussi avons-nous applaudi à un fait qui vient de se passer à Northampton. Une espèce de société secrète appelée les "Forestiers" avait envoyé une invitation au rédacteur d'un journal catholique de l'endroit, le "*Jean-Baptiste*" avec ces lignes : "Le nombre de canadiens dans Holyoke qui appartiennent à cette organisation est grand, sans compter qu'ils appartiennent à la meilleure respectabilité de la ville." Or, voici comment ce journal catholique a reçu l'invitation de cette société secrète :

"Nous avons reçu, ces jours passés une invitation de la loge "Court City of Holyoke, no. 6291 A. O. P." pour assister à un concert suivi d'un bal donné par les "Forestiers de Holyoke. Vraiment ces messieurs sont très aimables; mais s'ils avaient suivi un peu notre journal depuis que nous le dirigeons, ils auraient pu s'apercevoir que nous ne fraternisons guère avec les sociétés secrètes. Aussi nous ne nous tenons pas très flatté de leur courtoisie, que nous pouvons très bien prendre pour autre chose qu'une politesse. Ces gens, en effet, savent parfaitement que nos devoirs de chrétien et de catholique ne nous permettent pas de faire cause commune avec eux.

Et après avoir nier le fait qu'un grand nombre de canadiens appartenaient à cette secte, le *Jean-Baptiste* continue :

"N'y a-t-il pas assez de bonnes sociétés de bienfaisance parmi nous sans que nous ayons besoin de celles-là ? Cessez donc vos relations avec elles : vous ne perdrez rien ; car ce qui vient de ces sociétés peut être véritablement appelé la farine du diable, qui, comme vous le savez, n'est pas très profitable."

Le courage du "*Jean-Baptiste*" est digne de louange. Honneur au journal qui comprenant bien ce que son titre de catholique et de canadien lui impose, fait taire le respect humain et avertit ses compatriotes du poison que renferment les sociétés secrètes, des misères et des hontes qui sont la conséquence logique des doctrines qu'elles professent et qu'elles propagent.

La protestation des zouaves pontificaux hollandais

"Depuis plusieurs mois, un supplément quotidien de l'*Osservatore romano* est consacré à la publication des protestations qui sont parvenues au Saint-Père contre les abominables profanations du 12 juillet. Nous n'avons pas songé à établir même un simple relevé de ces adresses innombrables, provenant de toutes les parties du monde, des évêques, des fidèles, des corporations, de tous les catholiques sans distinction.

"Nous citerons cependant la protestation des zouaves pontificaux hollandais, frères de ceux que la Belgique catholique connaît et honore.

"Très Saint Père,

"L'Association des zouaves *fidei et virtuti*, d'Amsterdam, croit devoir exprimer à Votre Sainteté la profonde douleur que lui a causée le sacrilège commis par quel-

ques misérables lors du transport de la dépouille du Souverain Pontife Pie IX, douleur qui doit affliger tout cœur chrétien, mais qui affecte spécialement ceux qui ont eu le bonheur de porter les armes au service du Saint-Père, et d'entendre de sa bouche des paroles d'encouragement.

"Nous voulions protester immédiatement contre ce crime sacrilège, mais il nous a paru plus convenable d'attendre que nos évêques eussent parlé.

"A leurs protestations, Très Saint Père, nous vous prions de joindre la nôtre, comme celle des défenseurs spéciaux du Saint-Siège.

"S'il ne nous reste que la prière pour servir les intérêts de l'Eglise, pour servir cette cause qu'il nous fut autrefois donné de défendre l'épée à la main, nous redoublerons nos prières : nous prions avec un plus grand zèle pour l'Eglise, pour vous, Très Saint Père, et aussi pour vos ennemis, afin que Dieu les ramène à la foi de Jésus-Christ.

"Nous vous renouvelons, Très Saint Père, l'assurance de notre soumission entière, et nous vous prions de croire que l'Association des zouaves d'Amsterdam demeurera toujours unie au Saint-Siège par les liens d'une indissoluble affection." (*Courrier du Canada*).

LE "JAMAIS" DE LEON XIII.

(De l'*Unità Cattolica*)

II

"Le "jamais" du Pape ne pourrait prendre fin que dans deux cas : le premier, c'est quand il n'y aura plus de Pape ; le second, quand il y aurait un Pape qui trahirait les droits de l'Eglise, et, après avoir juré de les défendre le jour de son élection, deviendrait parjure. Or, l'une et l'autre suppositions sont également absurdes : il n'y a pas en Europe un homme politique, pas un diplomate, pas un rationaliste, pas un libre-penseur qui s'illusionne au point de croire que la série des Papes a pris fin. Pour s'illusionner à ce point, il faudrait avoir perdu non seulement la foi, mais encore la raison. Une série non-interrompue de 263 papes, et qui va de Saint-Pierre à Léon XIII à travers dix-neuf siècles, prouve que nous aurons encore des papes à l'avenir. L'élection même de Léon XIII montre comment la Providence intervient dans l'élection et la succession des papes. Il est donc absurde de dire que la papauté finira. Mais il est encore plus absurde de supposer que, en même temps que la Papauté durerait, il pût venir un Pape qui trahirait à la fois lui-même, l'Eglise et ses serments. Cela n'arrivera jamais.

"Au lieu de rappeler le fameux "jamais" du ministre Rouher, la Gazette d'Italie ferait mieux de se souvenir d'un autre "jamais" dit au nom de Pie IX, au marquis de la Valette, ambassadeur français auprès du Saint-Siège, et transmis par cet ambassadeur au ministre Thouvenel, avec la date de Rome, 18 janvier 1862.

"A toutes les considérations que j'ai fait valoir, écrivait le marquis, le cardinal secrétaire d'Etat n'a cru pouvoir répondre que par le refus le plus absolu. Toute transaction, m'a dit le cardinal (Antonelli), est impossible avec le St-Siège et ceux qui l'ont spolié. Il n'est pas plus permis au Souverain-Pontife qu'au Sacré-Colège de céder la moindre parcelle du territoire de l'Eglise."

"Et quand le marquis de la Valette eut donné lecture au Cardinal Antonelli de la dépêche du ministre Thouvenel, en date du 11 janvier 1862, dans laquelle il s'agissait d'un accord, d'une conciliation entre la Papauté et l'Italie, le cardinal répondit : "Il n'est pas exact de dire qu'il y a un désaccord entre le Souverain-Pontife et l'Italie. S'il y a une rupture entre le Saint-Père et le cabinet de Turin, il n'a avec l'Italie que d'excellentes relations. Italien lui-même, et le premier des Italiens, il souffre des

souffrances de sa patrie, il assiste avec douleur au spectacle des dures épreuves qui frappent l'Eglise d'Italie. Quant à pactiser avec les spoliations, nous ne le ferons jamais. Je ne puis que le répéter ; toute transaction sur ce terrain est impossible ; malgré toutes les réserves et toutes les formules de langage employées pour l'atténuer, ce serait paraître la consacrer que de l'accepter seulement ; le Souverain-Pontife avant son exaltation, et les cardinaux lors de leur nomination, s'obligent par serment à ne rien céder du territoire de l'Eglise. Le Saint-Père ne fera donc aucune concession de cette nature ; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire ; un nouveau Pontife ne le pourrait pas d'avantage ; ses successeurs, de siècle en siècle ne seraient pas plus libres à ce sujet."

"Le marquis de la Valette ajoutait que le calme suprême du cardinal Antonelli, pendant qu'il prononçait ces paroles "annonçait une résolution inébranlable." Le ministre Thouvenel avait demandé à son ambassadeur : "Devons-nous nourrir l'espoir de voir le Saint-Siège, tenant compte des faits accomplis, s'appliquer à l'étude d'un arrangement qui assurerait au Souverain-Pontife, dans des conditions permanentes, la dignité, la sécurité et l'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir ?" Et le marquis ambassadeur répondit négativement : "Je croirais manquer à mon devoir, — écrivit-il au ministre, — si je vous laissais garder un espoir que je n'ai pas moi-même."

"Et pourquoi nos Italiens s'étonnent-ils aujourd'hui d'entendre le "jamais" de Léon XIII ? N'avaient-ils pas été avertis dès le mois de janvier 1862, qu'un nouveau Pontife ne pourrait faire aucune concession ? Ce que le cardinal Antonelli disait est donc avéré : Léon XIII parle comme Pie IX, et le cardinal Jacobini comme le cardinal Antonelli.

"Et les papes qui viendront après et leurs secrétaires d'Etat tiendront le même langage, et la lutte ne finira que par la réintégration du Pape ou par la disparition de l'une des deux parties en litige. Ces parties sont : d'un côté la révolution italienne ; de l'autre, la Papauté. Laquelle des deux cessera la première ? La réponse est inutile.

UN MOT D'ORDRE.

Pie IX avait élevé un monument à ses soldats tombés pour la défense des droits du Saint-Siège. Là reposent plusieurs de nos camarades.

Les nouveaux maîtres de Rome avaient d'abord résolu de le détruire, mais ils ont cru mieux faire en le conservant et en substituant cette inscription à celle qu'avait placée Pie IX :

CE MONUMENT

QUE LE GOUVERNEMENT THÉOCRATIQUE AVAIT ÉLEVÉ

EN MÉMOIRE DE MERCENAIRES ÉTRANGERS,

ROME RACHETÉE

LE LAISSE A LA POSTÉRITÉ

COMME TÉMOIGNAGE ÉTERNEL

DES TEMPS CALAMITEUX

S. P. Q. R.

Cette injure permanente aux zouaves pontificaux parmi lesquels les Français s'illustrèrent en grand nombre, se trouve inscrite au centre du Campo-Santo.

Zouaves Canadiens-Français, Souvenez-vous en !

NOËL.

Quand la saison des neiges est venue, quand toute la nature est attristée par un aspect de mort, les sonneries des grandes villes, les petites cloches des villages, se mettent tout à coup à retentir joyeusement au milieu des ténèbres de la nuit. Et à ces sons sacrés qui semblent descendre du ciel, des cris se mêlent en s'élevant des cités et des hameaux. Noël ! Noël ! crient les enfants qui annoncent par leur joie la naissance de l'Enfant-Dieu.

Une grande, une sainte allégresse est survenue aux âmes chrétiennes à cette fête de la Nativité du Sauveur. Sous le plus misérable toit il y a eu du bonheur, quand les cloches ont annoncé que le divin Enfant nous est né.

Cette belle fête de Noël ! il n'y a pas une pauvre mère qui ne la comprenne, pas un enfant qui ne la désire.

Avant le Christ, le pauvre pouvait gémir, l'esclave pouvait se plaindre ; mais il n'y avait personne dans le monde païen pour les écouter. L'Olympe n'était peuplé que de riants divinités : la richesse, la gloire, la volupté, y avaient leurs dieux ; mais l'adversité et l'infortune n'avaient pas le leur.

Après que Jésus-Christ est né dans une étable, qu'enfant encore il a été forcé de fuir dans l'exil, que plus tard il a été persécuté, couronné d'épines et mis à mort, à présent, toutes les douleurs ont une oreille attentives qui les écoute, et l'espérance qui les console est une vertu qui leur est commandée.

Aussi, je ne me figure rien de plus beau, rien de plus poétique qu'une nuit de Noël célébrée dans un pays de foi, par de pieux chrétiens.

Dans cette chapelle toute verdoyante des arbustes que l'hiver n'a pu dépouiller, parmi ces fleurs habilement imitées, voyez ce berceau ; l'enfant Jésus y repose ; ce sont les saintes sœurs des hospices ou des couvents qui l'ont orné. Là, les mères qui ont quelque enfant malade viennent prier ; la joie de tous a diminué leur inquiétude ; elles invoquent la mère du Sauveur avec plus de confiance que de coutume. Marie, être mère, elle doit les comprendre ; elle les exaucera.

Après les trois messes qui ont commencé au premier coup de minuit, et qui ont été dites au milieu de mille cierges et de nuages d'encens, les fidèles, remplis d'une sainte allégresse, restent dans leurs maisons, et, avant de se livrer au sommeil, s'assoient à ce repas que nos pères ont appelé *réveillon de Noël*, et qui, dans les familles chrétiennes, n'a rien que de très-innocent.

Quand la sainte nuit est au moment de finir, quand le ciel commence à blanchir du côté de l'orient, alors sonne *la messe du point du jour* ; et ceux qui ont gardé le logis pendant l'office de la nuit sortent pour aller prier à leur tour.

Plus tard, quand le soleil est déjà haut, toutes les joyeuses cloches de la cathédrale et des paroisses de la grande ville sont en branle : c'est un grand concert dans les airs ; et les oiseaux qui ont coutume d'habiter dans les vieux clochers et les antiques tours, sont chassés de leurs nids de pierre, et volent en tourbillonnant au-dessus des églises.

Cette fête a partout une grande poésie.

Je me souviens d'une messe de minuit, dite en cachette, pendant les persécutions de 93. En ce temps-là il n'y avait plus d'église pour célébrer les saints mystères ; une grange fut choisie. Les femmes du hameau la décorèrent pendant la nuit précédente : des draps furent tendus tout à l'entour ; une table rustique, recouverte des linges les plus blancs, devait servir d'autel ; des branches de houx à fleurs rouges étaient placées comme bouquet ; de chaque côté du crucifix d'ébène, deux chandelles de résine, dans des flambeaux de fer : c'était là toute la pompe de ces temps de persécution. Sans doute elle n'était point dédaignée du Dieu qui lit dans les cœurs, du Dieu

qui voulut naître dans une étable, et qui appela les pasteurs avant les rois auprès de son berceau.

L'heure qui rappelle le plus grand des mystères, était venue; chaque famille du hameau avait attendu minuit, rassemblée autour de son foyer, racontant d'anciennes histoires et chantant à voix basse de vieux Noël. Isolément, et sans faire aucun bruit, les fidèles se rendirent à la grange préparée pour la fête. Avec quelle piété ils tombaient à genoux devant cet autel si pauvre! La foi des bergers qui entendirent les anges mêmes annoncer la naissance de Jésus, n'était pas plus vive que celle de ces paysans, de ces hommes de *bonne volonté* adorant aussi le fils de Marie dans une étable!

Se rassembler ainsi pour prier, était alors un des plus grands crimes; la mort s'ensuivait, et cette pensée ajoutait une ardeur nouvelle à leur piété... C'était celle des premiers chrétiens priant dans les catacombes.

Quand le prêtre parut à l'autel, des pleurs s'échappèrent de tous les yeux; lui-même fut tellement ému, qu'il répandit aussi des larmes qui n'étaient pas sans douceur. Il avait été frappé, persécuté pour Jésus Christ. Il n'y avait pas trois jours qu'il s'était vu livré aux bourreaux et qu'il avait touché à la mort! et voilà qu'il s'appuie encore sur l'autel de son Dieu, et qu'il va célébrer un mystère de joie et de sainte allégresse.

Hélas! pourquoi faut-il que le bonheur attiédise la piété! où trouverons-nous ces émotions profondes, ce recueillement sincère qui se montrait alors dans cette grange? Aujourd'hui il n'y a plus de danger à aller adorer Jésus dans sa crèche, et l'on y court avec moins de ferveur. Nos églises sont rouvertes, des flots de peuple inondent leurs portiques. Je vois des autels parés de fleurs, brillants d'or, étincelants de lumières; je vois la religion déployer toutes ses pompes, rassembler ses ministres; mais je cherche en vain cette foi ardente, qui rendaient si belles et si touchantes les fêtes que l'on chôrait en secret au péril de sa vie, sous la cabane du pauvre et dans la solitude des forêts.

VICOMTE WALSH.

Congres de Jurisconsultes Catholiques.

(LYON 1881).

Nous extrayons ce qui suit du "Rapport de M. Claudio Jannet sur le caractère particulier que la persécution universelle, dirigée par la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise et l'ordre social chrétien, revêt dans les différents pays," publié par la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*.

"En France et en Belgique, l'action maçonnique s'accuse avec une ostentation telle que personne ne peut plus la nier. A la lumière de l'incendie allumé aujourd'hui, on entrevoit le travail de mine souterraine qui l'a précédé pendant de longues années.

"L'histoire des partis en Belgique est à ce point de vue singulièrement instructive et nous signalons ici un remarquable travail de M. Woeste, intitulé *l'Evolution du parti libéral*, publié dans la *Revue générale de Belgique* en 1876. On y verra comment pendant longtemps la Maçonnerie s'est gardée d'attaquer de front la Religion et a travaillé uniquement à poser dans la législation des principes dont les conséquences ne devaient se produire que longtemps après.

"Ainsi, en 1842, les francs-maçons, discutant dans la Chambre des représentants les questions d'enseignement, disaient qu'ils voulaient tout autant que les catholiques faire de la Religion et de la morale la base de l'instruction primaire; seulement ils prétendaient que la Religion et la morale au lieu d'être enseignées par l'Eglise, le fussent par la voie administrative (1).

(1) M. Rogier à la Chambre des Représentants, cité par M. Woeste.

"Tous les débordements d'impiété auxquels nous assistons étaient en germe dans cette maxime. Et cependant, à cette époque, beaucoup de catholiques n'y voyaient qu'une querelle de mots, ils accusaient d'exagération les hommes plus perspicaces qui combattaient la Maçonnerie et croyaient pouvoir être *libéraux* en sûreté de conscience!

"Nous rappelons cette phase déjà ancienne de l'action maçonnique en Belgique, parce qu'elle éclaire singulièrement le travail entrepris de nos jours par la secte, pour détruire la constitution catholique d'un peuple bien cher à nos cœurs, le Canada français ou province de Québec.

"Ce pays, qui compte aujourd'hui une population d'origine française de près de 1,500,000 âmes, n'a conservé sa nationalité et sa civilisation, il n'a reconquis vis-à-vis de l'Angleterre l'autonomie avec l'honneur, que grâce à son clergé. On peut redire de lui ce que Gibbon disait de la France: que ses évêques l'ont fait comme les abeilles font leur ruche. Sa constitution, telle qu'elle s'est formée dans une suite de luttes légales et de compromis remontant aux capitulations de Montréal et de Québec, telle qu'elle s'est développée sous l'action des mœurs publiques, en fait un pays essentiellement catholique.

"Eh bien! depuis un certain nombre d'années, un sourd esprit de défiance contre le clergé est répandu systématiquement; on a vu se former un parti qui ne craint pas de faire appel à des juges séculiers, anglais et protestants, pour réprimer les immixtions peut-être discutables de certains curés dans les élections.

"On nie ouvertement aux évêques et aux pasteurs des âmes le droit d'éclairer la conscience des fidèles par des mandements ou des prédications, et l'on prétend soumettre ces actes à l'appréciation du juge civil. A Montréal, en 1869, ces mêmes hommes n'ont pas craint, conformément à un des articles du programme maçonnique, de faire détruire par l'autorité du conseil privé de la Reine d'Angleterre, le caractère sacré du cimetière catholique, en y enterrant un excommunié; c'est la même situation que celle de la Belgique en 1842, et l'on y trouve également les mêmes divergences d'appréciation entre les catholiques, sur l'origine et la portée du travail maçonnique, la même funeste alliance de *libéraux* que nous voulons croire catholiques sincères, avec des hommes dont la violente hostilité à l'Eglise est connue. Aussi nous ne saurions trop recommander à nos amis du Canada d'étudier l'histoire de la Belgique et l'évolution de son parti libéral; ils y verront projeté comme dans un miroir, le péril qui s'avance sur eux (1).

"Nous le savons, le nombre des francs-maçons est petit dans la population canadienne-française. Dans le mouvement que nous signalons, il faut aussi faire une large part 1o. aux traces laissées par la jurisprudence et même l'enseignement théologique gallicans; 2o. au contact des Anglais protestants, pour qui la suprématie religieuse de la Couronne est un principe constitutionnel indiscuté; 3o. enfin au courant d'idées fausses qui, sous les noms spécieux de progrès, de culture, de développement scientifique, atteint dans tous les pays les meilleurs esprits.

"Cependant l'existence d'un petit groupe de francs-maçons parmi les hommes voués aux professions libérales, est un fait indéniable. Ils sont à la fois en communication avec la Maçonnerie des provinces anglaises et avec celle beaucoup plus dangereuse de l'Europe. L'existence de ce noyau remonte à 1837. Un témoignage très-précis a été établi que, dès 1853, une société littéraire intitulée *l'Institut canadien de Montréal*, était composée d'affiliés. Or, c'est cette société, excommuniée par l'évêque, qui a engendré le conflit connu sous le nom d'affaire Guibord en 1869 (2).

(1) V. dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit* divers articles sur ce travail de la secte (t. III, p. 261 et t. VIII, p. 46).

L'Association catholique a publié également en 1881 un mémoire plein de documents, intitulé: *Le Mal révolutionnaire en Canada*.

(2) V. la *Ninerve* de Montréal du 12 avril 1881.

“ Des catholiques éminents, dans un document déposé aux pieds du Saint-Siège, s'expriment ainsi à ce sujet :

“ Au Canada comme en Europe, il s'est formé des écoles qui, sous différentes formes et de diverses manières, n'ont cessé, de concert avec la Franc-Maçonnerie, de combattre la doctrine et les œuvres catholiques.

“ D'un autre côté la presque totalité du clergé et un très-grand nombre des laïques éclairés, se sont enrôlés sous la conduite des membres les plus illustres et les plus saints de l'épiscopat canadien, pour combattre toujours et partout ces pernicieuses doctrines et travailler à faire aimer le Pape et l'Eglise et à faire triompher partout l'esprit du Saint-Siège. Ceux qui en Canada sont les adeptes des sociétés secrètes, sont d'autant plus dangereux, qu'ils n'arboient jamais franchement leurs couleurs, mais qu'au contraire ils se proclament catholiques dévoués, tout en travaillant sans cesse à miner sourdement et à ruiner partout les saintes doctrines et l'esprit de l'Eglise.

“ Cette guerre à l'Eglise du Christ se traduit surtout dans le travail constant, bien que caché, auquel ils se livrent pour détruire l'influence du clergé dans toutes les matières sociales, et dépopulariser, ruiner ou décourager les institutions et les œuvres les plus chères au cœur de l'Eglise; c'est ainsi qu'ils crient sans cesse contre divers ordres religieux qu'ils méprisent, cherchent à décourager par tous les moyens, et même ridiculisent les congrégations de la sainte Vierge, les cercles catholiques, la dévotion au sacré Cœur de Jésus, etc. C'est ainsi qu'ils persécutent constamment les catholiques dévoués qui, suivant le conseil du saint Pontife Pie IX, votre prédécesseur, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour la propagation de la bonne doctrine, et qu'ils soulèvent contre eux les préjugés et les haines et emploient tous les moyens de les déconsidérer et de les ruiner (1).”

“ Encore une fois, il ne faut pas, dans la situation du Canada, faire une part trop large à l'action de la Maçonnerie; mais on doit, éclairés par l'expérience que donne l'histoire des sociétés secrètes dans le monde, se souvenir qu'elle excelle à prendre les masques les plus divers, à exploiter toutes les questions nationales et locales par lesquelles elle peut attaquer la constitution catholique d'un peuple, et à faire dans ce but des alliances où les honnêtes gens seront toujours ses dupes.

“ Il y longtemps que Joseph de Maistre disait: “ Il n'y a qu'une secte: c'est ce qu'aucun homme d'Etat ne doit ignorer ni oublier. Cette épouvantable secte, qui s'appelle légion, n'a jamais été plus à craindre qu'en ce moment, surtout à cause de ses alliances (2).”

“ Que nos frères du Canada français n'oublient pas cet avertissement!”

Le Salut.

En dehors de la Croix, majesté souveraine,
L'humanité se meurt, et sa mort sera vaine!
De sa poussière même il ne restera pas
De quoi marquer sur elle une empreinte de pas.
O néant du tombeau pour tout peuple qui sombre,
O Christ! sans emporter ton rayon dans son ombre!
Athènes! Sparte, Tyr, Thèbes aux portes d'airain,
Faibles échos mourant de lointain en lointain!
France, France! ô nom cher, qui m'arraches des larmes!
Dans un musée un jour voir se rouiller tes armées;
Tes temples, tes palais crouler sous les marteaux,
Tes sillons dévastés sous les pieds des chevaux!
Non jamais. — Dieu prendra pitié de son ouvrage.

A. DU CLÉSIEUX.

ECHOS DE ROME.

* * * Le premier consistoire préparatoire à la canonisation des bienheureux Labres, de Rossi, Laurent et Claire s'est tenu le 31 octobre dernier. Le cardinal Bartoloni, préfet des rites y a exposé le résumé des actes du procès. Tous les cardinaux présents ont répondu affirmativement pour la canonisation.

Le second consistoire a eu lieu, le 21 novembre, l'avocat consistorial De Dominicis Tosti y sollicita la canonisation des susdits bienheureux.

Le 27, a été ouvert le consistoire solennel et semi-public dans lequel les cardinaux, les archevêques et évêques présents à Rome ont donné leur vote par écrit sur la canonisation.

Enfin, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, le pape a procédé solennellement à la canonisation des bienheureux Labres, de Rossi, Laurent de Brindes, et de la bienheureuse Claire de Montefalco.

La messe a été célébrée par Sa Sainteté Léon XIII, qui dans son allocution aux fidèles, a dit qu'au milieu des tribulations du temps présent, Il était heureux d'augmenter le nombre de ceux dont l'intercession auprès du Tout-Puissant peut être réclamée en faveur de l'Eglise et de la société.

Cette cérémonie imposante a eu lieu dans une des vastes salles du Vatican. Des raisons d'économie ont empêché qu'elle eu lieu comme autrefois à Saint-Pierre. Déjà il avait fallu de grands efforts pour que les postulataires pussent réunir les sommes requises et il ne s'agissait que de 150,000 francs; tandis que la cérémonie, si elle eût eu lieu à Saint-Pierre aurait coûté pas moins d'un demi-million. Pour les seuls décrets du *tuto procedi posse*, l'un des derniers actes préparatoires de la canonisation, les postulataires ont déboursés 30,000 francs.

Dans une allocution d'adieu, adressée aux prélats qui ont assisté aux cérémonies de la canonisation, le Pape a dit :

“ L'union est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. L'Eglise de Dieu est attaquée, en dépit du pouvoir qu'elle a de restreindre les passions des hommes, et d'arrêter les masses poussées dans la voie de la révolution. Les bienfaits que répand le Saint Siège sur les populations sont niés avec non moins de folie que d'audace. Puisse l'Italie un jour comprendre ce qu'elle doit faire pour la liberté et le droit. Le pape n'est pas pour elle un danger, mais une cause de prospérité.”

* * * Outre la canonisation du 8 décembre dernier, trois béatifications successives auront lieu au commencement de l'année prochaine; elles sont fixées aux 8, 15 et 22 janvier.

* * * Il y aura aussi un consistoire pour la création de nouveaux cardinaux. Les personnages destinés à recevoir la pourpre sont: l'archevêque d'Alger, l'archevêque de Séville et l'archevêque de Cologne; ce dernier sera appelé à résider à Rome, ce qui devra faciliter la suite des négociations avec l'Allemagne, en permettant de choisir pour le siège de Cologne un prélat plus agréable au gouvernement de Berlin.

Dans ce consistoire, le Pape publiera les cardinaux qu'il avait précédemment réservés *in petto*, et qui sont généralement désignés dans la personne de Mgr Ricci-Paracciani, majordome, et de Mgr Angelo Jacobini, assesseur du Saint Office.

Après la création comme cardinal de Mgr Jacobini, l'assesseur du Saint Office, qui est de soi une place cardinalice, serait confié à Mgr Laurenzi, actuellement auditeur de Sa Sainteté.

* * * On dit aussi que Mgr Boccali, camérier secret participant, sera nommé maître de Chambre à la place de Mgr Macchi, qui recevrait une autre destination.

* * * Nous apprenons aussi que la préfecture de la congrégation du Concile, demeurée vacante par la mort du cardinal Caterini, sera confiée au cardinal Nina, qui se démettrait alors de la charge de préfet des palais apostoliques. Cette administration serait de nouveau réunie au majordomat ou à la secrétairerie d'Etat.

* * * On croit généralement que le Vatican poursuivra aussi longtemps qu'il le pourra, une politique de temporisation à l'égard du gouvernement français.

(1) Supplique des citoyens de Montréal à Sa Sainteté Léon XIII, publiée dans la *Minerve* du 27 juillet 1881.

(2) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, pp. 175 et 185.

* * On annonce l'apparition, à Rome d'un, nouveau journal qui serait l'organe diplomatique du Saint-Siège. Le Vatican ne prendrait cependant aucune responsabilité directe dans la rédaction de la nouvelle feuille qui prendra le titre de *Journal de Rome*. Ce sera une feuille d'une physionomie tout à fait moderne.

On affirme que le pape en est très content : d'ailleurs, le Saint-Père avait adressé deux rescrits à ce sujet au marquis de Bayera pour l'encourager à fonder ce journal. Le nom du directeur de *l'Osservatore romano* est une garantie pour les catholiques. Ce ne sera pas une feuille catholique-libérale : elle sera identique, dans ses principes, à *l'Osservatore* et à la *Voce* ; mais la forme sera plus intéressante, plus variée, plus amusante.

* * Son Eminence le cardinal Borroméo, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande est mort au commencement de ce mois. Sa Sainteté a nommé le cardinal Howard pour le remplacer.

* * Les journaux catholiques italiens annoncent la mort du savant P. Ballerini, jésuite professeur de théologie morale à l'université grégorienne. Le R. P. Ballerini né à Bologne, le 10 octobre 1805, est auteur du *Sylloge Monumentorum*, publié pour la défense du dogme de l'Immaculée-Conception.

NOUVELLES DIVERSES.

—Les zouaves de Québec qui avaient présenté une adresse à l'honorable M. Caron, en ont reçu une réponse sur parchemin magnifiquement enjolivé. Ils la conserveront dans un cadre qui sort des ateliers de M. Bélanger, rue Saint-Jean.

—Une dépêche de Rome annonce que MM. les abbés Blais et Collet, et M. Abraham Hamel avec sa famille sont arrivés à la Ville-Eternelle quelques jours avant la fête de l'Immaculée Conception.

M. A. Hamel doit passer l'hiver à Rome ainsi que Mgr Lafèche, ce qui portera à une vingtaine le nombre des Canadiens à Rome cet hiver.

Mgr. Lafèche a eu dernièrement une audience privée du St. Père et a été reçu avec la plus grande bonté.

—Le 4 décembre au soir, le révérend M. McCarthy, curé de Greenfield, N.-Y., Etats-Unis, a été assassiné à coup de revolver par un Ecossais du nom de McMullen.

L'assassin est marié à la nièce du prêtre, mais il lui a toujours fait subir tant de mauvais traitements qu'elle s'est décidée à laisser le toit conjugal pour se réfugier chez son oncle. C'est ce qui a irrité le misérable au point qu'il s'est lancé dans la voie du crime.

Le Rév. Père McCarthy est mort deux jours après. Les autorités ont eu beaucoup de difficultés à empêcher le peuple de lyncher le monstre.

—On lit dans le *Royaliste*. " Dans les principales villes de France, des services funèbres ont été célébrés le 2 décembre, anniversaire de Loigny, pour le repos de l'âme des soldats français tués dans cette mémorable bataille. Partout les zouaves y ont assisté en grand nombre, priant pour tous ceux de leurs camarades qui, depuis Castelfidardo jusqu'à la bataille du Mans, ont payé de leur vie leur dévouement à la cause du Christ, à la cause de la France. A Rennes, M. le général de Charette, entouré de nombreux officiers, représentait le régiment."

—Le général Campenon, ministre de la guerre, en France, a permis aux élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, expulsés récemment pour avoir assisté en uniforme à une messe célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord, de rentrer à l'école.

—Il paraît que les Pères Chartreux sont de nouveau menacés par la république française. On écrit de Voirou au *Moniteur universel* :

"Le bruit court ici que les RR. PP. Chartreux vont être prochainement expulsés. Le Père Supérieur aurait été averti

officiellement que l'arrêté leur appliquant les décrets du 29 mars n'attendait que la signature du Président de la République. Déjà les religieux ont emballé leur bibliothèque et l'outillage nécessaire à la fabrication de la liqueur dite chartreuse pour être, au premier signal, envoyés en Autriche."

—Pour donner une idée de la manière dont on entend la liberté sous le régime républicain, en France, qu'il nous suffise d'attirer l'attention du lecteur sur ce qui suit :

A l'occasion de la Toussaint, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a décidé qu'une quête serait faite dans les églises de son diocèse pour le soutien des écoles catholiques libres.

Il semble que rien au monde n'est plus permis que de recevoir des dons faits volontairement.

L'organe de M. Gambetta, "La République Française" en juge autrement. Elle avertit le cardinal archevêque, qu'elle appelle M. Guibert tout cours, d'avoir à cesser ces sortes de quêtes qui ne sont pas permises dans les églises, "propriétés communales dans lesquelles le clergé reçoit l'hospitalité." Le journal Gambettiste déclare qu'on ne devrait pas même tolérer les quêtes pour la propagation de la foi qu'il nomme "quêtes pour les petits chinois."

—Un correspondant de Paris annonce que le ministre de l'Instruction publique et des cultes a écrit à tous les prélats qui ont assisté aux cérémonies de la canonisation à Rome leur rappelant les dispositifs du Concordat, exigeant d'eux qu'ils obtiennent la permission du gouvernement pour quitter leurs diocèses.

—On annonce la mort de M. de Gouttepagnon, père du capitaine des zouaves pontificaux.

—Dans trois églises de Santander, Espagne, on a lu une sentence d'excommunication contre les directeurs de trois journaux, pour attaques diffamatoires contre le clergé.

OFFICIEL.

A la séance du Bureau de Régie tenue à Montréal, le 16 décembre 1881, il a été

RESOLU qu'un appel soit fait à tous les zouaves qui étaient à Rome le 20 septembre 1870 et qui ont fait la traversée à bord de l'*Idaho*, les priant de verser entre les mains du trésorier une contribution, si minime qu'elle soit, pour l'entretien de la lampe de sanctuaire placée par eux en ex-voto dans l'église de Notre-Dame de Bonsecours, à Montréal (*).

Sur proposition de M. Renaud, secondé par M. Forget, il est

RESOLU que J. J. Beauchamp, Ecr., avocat, de Montréal, rédacteur du *Bulletin de l'Union-Allet*, soit nommé membre honoraire.

Marriage.

Aux Trois-Rivières, le 26 Octobre dernier, notre ancien camarade, Narcisse Grenier, Ecr., Avocat, conduisait à l'autel Mademoiselle Joséphine Godin, fille de Joseph Narcisse Godin, Ecr. La bénédiction nuptiale a été faite par M. l'abbé E. Grenier, frère du marié.

Deccs.

—A Montréal, le 20 novembre dernier, Léon-Alphonse-Raymond, enfant de Son Hon. le juge de Montigny.

—A Montréal, le 4 décembre courant, Marie-Julie-Eugénie-Ida, enfant de J. G. W. McGown, secrétaire de l'Union-Allet.

—A Manville, Rhode-Island, Marie-Antoine-Graziella, enfant du Dr J. Larivière, ex-caporal aux zouaves pontificaux.

(*) On se souvient que cette lampe, sous la forme d'un navire en argent, représentant l'*Idaho*, a été placée par les zouaves dans l'église de N.-D. de Bonsecours quelque temps après leur arrivée. La contribution demandée par le Bureau a pour but d'entretenir cette lampe constamment allumée. Adresser les envois d'argent à M. E. Hurlbise, trésorier de l'U.-A., Assurance Royale, coin de la rue Notre-Dame et Place d'Armes, Montréal.